



CCCPS / 2023 / BC012
8.2 Aide sociale

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU
PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME**

Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023

Séance du 12 octobre 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 23 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

Le 30 novembre 2023, à 18h, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCCPS à Aouste sur Sye en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; François BROCARD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER
Pouvoirs	Damien MARCHÉ à Patricia PUC ; Hélène PELAEZ BACHELIER à René-Pierre HALTER.
Absents	Dominique DELAYE ; Christophe LEMERCIER et Hervé MARITON.
Secrétaire de séance	Gilles MAGNON

Actualisation du règlement intérieur de l'ALSH Sainte Euphémie

Le Bureau,

I. Rappel du contexte

La CCCPS est gestionnaire de l'ALSH Sainte Euphémie, situé à Crest. Le règlement intérieur définit les conditions d'accès et de fonctionnement du service, notamment dans ses rapports aux usagers. Il peut être ajusté selon l'évolution de fonctionnement de la structure.

Déjà actualisé en mai 2023, il est nécessaire de compléter cette version récente, par des ajouts rendus nécessaires par l'évolution du service :

- actualisation du Portail Familles et nouvelles possibilités administratives en ligne.
- explication de la nouvelle procédure d'inscription, en ligne.
- intégration du module « API Particulier » permettant l'actualisation en temps réel, sur l'interface du Portail Familles, du quotient familial de chaque famille usagère du service
- ajout d'une mention relative aux financements CAF et MSA concernant le service ALSH dans son ensemble.
- mention de la « seule et unique relance » en cas d'impayé.

II. Objet de la décision

C'est dans ce contexte qu'il est proposé au Bureau Communautaire de valider cette nouvelle version du Règlement intérieur de service pour l'ALSH Ste Euphémie, situé à Crest.

III. Visas

VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance – Enfance – Jeunesse – Pour un territoire qui aide à grandir, en date du 13 novembre 2023 ;



**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU
PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME**

**Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023
Séance du 12 octobre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 23 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Bureau Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider la proposition de nouveau règlement intérieur,
- 2) de le rendre applicable à compter du 4 décembre 2023,
- 3) d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

V. Résultat du vote

Décision adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

Est annexé à la présente décision le document suivant :

- Annexe I : Règlement intérieur de l'ALSH Ste Euphémie – 2nde mise à jour 2023.

Gilles MAGNON
Secrétaire de séance

Le 30/11/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le - 7 DEC. 2023